

**Observations recueillies dans le cadre de la consultation du public qui s'est déroulée  
du 8 au 29 septembre 2020**

**Observation n°1 :**

**CHASSE A L'APPROCHE**

Pouvez-vous me préciser si le port du gilet fluorescent est obligatoire dans le cas d'une chasse à l'approche du chevreuil ?

**Observation n°2 :**

Oui à la modification de l'article 9 de l'AP relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse

Je suis chasseur de petit gibier. Je marche beaucoup et il me semble que l'un des buts du chasseur c'est de voir sans être vu en toute discrétion. Or le port du gilet c'est justement pour être vu. De plus, traverser un vallon très broussailleux avec un gilet, c'est risquer de s'accrocher, de le déchirer, d'être déséquilibré et d'être obligé d'aller en acheter un autre. Comment pratiquer l'approche avec un gilet orange qui se voit à des kilomètres? Comment se camoufler en attendant d'apercevoir du gibier qui parfois vous repère alors que vous n'avez fait qu'un tout petit mouvement de tête? Statistiquement, c'est la chasse au gros gibier qui est la plus dangereuse. Alors ne devrions-nous pas plutôt revenir à une chasse moins moderne, sans fusil toujours plus perfectionné, sans munitions qui s'achètent par centaines à bas prix, sans 4x4, sans téléphone portable, sans GPS, avec des battues cantonnées dans un secteur et des postiers immobiles sans 4x4 à proximité? Je ne pense donc pas qu'imposer un gilet à tous les chasseurs change quoique ce soit et fasse diminuer les accidents. L'accident mortel survenu sur la commune du Castellet fin 2019 prouve que le port d'un vêtement fluo ne change rien.

**Observation n°3 :**

Le port du gilet orange pour toutes les actions de chasse est un non-sens.

D'une part certains animaux voient correctement les couleurs, dans tous les cas l'absence de motif donne à l'animal l'impression d'une masse qui s'approche.

Quoi qu'il en soit le port de la casquette est déjà largement suffisant pour être vu (celui qui ne voit pas ça ne voit de toute façon pas assez bien).

De plus c'est à mon sens contre-productif car certains ne verront pas d'orange et donc ce n'est pas un humain ... oups si mais c'était un promeneur.

A moins que le projet réel soit d'obliger tous les utilisateurs de la nature à se balader avec un gilet orange ou d'éviter que les chasseurs aient des tenues camouflage ou juste d'ajouter toujours de nouvelles contraintes juste pour montrer que l'Etat existe.

Bref je suis contre l'article 9 mais si la fédé ne va pas devant les tribunaux je n'irai pas moi-même et utiliserai désormais mon argent pour chasser à l'étranger d'autres pays même en Europe sont bien plus accueillants.